



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

centres de santé

Question écrite n° 10958

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation délicate dans laquelle se trouvent les centres de santé, médicaux, dentaires ou infirmiers, régis par les décrets du 15 juillet 1991. Alors qu'un projet de loi de lutte contre l'exclusion est en préparation, il souhaite rappeler la place essentielle qu'occupent ces organismes, souvent confrontés à d'importantes difficultés financières, en raison des missions multiples qu'ils remplissent. Il souhaiterait en conséquence connaître les intentions du gouvernement afin d'assurer leur pérennité et le développement de leurs actions avec un financement adéquat, qu'il s'agisse des soins ambulatoires, de la prévention, de l'éducation à la santé ou de lutte contre l'exclusion.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a attiré l'attention sur la situation délicate actuellement rencontrée par les divers types de centres de santé régis par les décrets du 15 juillet 1991. Une majorité des centres de santé (en particulier les centres municipaux et les centres de soins infirmiers, mais aussi certains des centres de santé mutualistes), fidèles à la mission qui leur a été confiée par décret, assument des missions de prévention, de soins et d'accompagnement social pour des populations socialement exposées. Les difficultés de gestion qu'ils rencontrent depuis des années appellent un examen approfondi afin de dégager les solutions permettant aux centres de santé de poursuivre leur action dans les meilleures conditions. C'est ce qui a conduit la ministre à confier tout récemment à l'inspection générale des affaires sociales une nouvelle mission d'examen de la situation de l'ensemble des centres de santé, comme cela avait été le cas en 1990. Les conclusions de cette mission devraient ensuite permettre d'adapter la réglementation aux nécessités du temps présent.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Brard](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10958

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 1998, page 1143

Réponse publiée le : 3 août 1998, page 4312